

RÈGLEMENT du Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025

Article 1 - Organisation

Le Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 est un événement sportif caritatif virtuel (E-Run) organisé par l'Association Dans les Pas du Hérisson, destiné à financer l'insertion de jeunes adultes autistes et dont l'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association.

Article 2 – CONCEPT du Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025

- Le Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 est un événement sportif virtuel ouvert à tous les participants majeurs et quelle que soit la situation géographique. Pour les mineurs voir article 3bis du règlement. Il permet de mobiliser largement la population, les personnes autistes et leurs proches, les entreprises et les sportifs autour d'une cause qui touche une grande partie de la population.
- Le participant choisit son épreuve parmi les épreuves proposées et s'inscrit sur les sites www.protiming.fr ou <https://danslespasduherisson.fr>
- Via son mail de confirmation d'inscription, le participant pourra télécharger son dossard personnalisé et le partager sur les réseaux sociaux, l'imprimer et l'utiliser le jour de sa participation à l'aide d'épingles par exemple.
- Chaque participant décide de la date et de l'heure de son épreuve entre le 31 mars et le 13 avril 2025, ainsi que le lieu où il souhaite la réaliser. Il peut décider de participer seul, accompagné ou en groupe dans le respect des préconisations sanitaires en vigueur du lieu où il réalisera son épreuve.
- Durant toute la période de l'évènement, les participants qui le souhaitent pourront saisir leur temps dans une interface dédiée (avec fichier GPX de montre connectée). La saisie du temps par le participant pourra se faire au format HH:MM:SS. Seuls les 20 premiers de chaque épreuve devront télécharger leur fichier GPX.
- Les résultats seront affichés en mode provisoire et en direct sur les sites www.protiming.fr et sur <https://danslespasduherisson.fr>
- A la fermeture officielle de l'évènement, les résultats seront diffusés en mode DEFINITIF sur www.protiming.fr et sur <https://danslespasduherisson.fr>
- Chaque participant pourra télécharger son diplôme en PDF

Article 3 – Épreuves proposées

Toutes les épreuves suivantes sont ouvertes à toutes les personnes majeures :

- Course à pied 5 km
- Course à pied 10 km
- Marche 5km
- Marche 10km
- Course à pied (distance libre)
- Marche (distance libre)

Toutes les épreuves sont ouvertes aux personnes à mobilité réduite.

Article 3bis – participation des mineurs aux épreuves.

- Toutes les épreuves de course du Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 sont interdites au moins de 10 ans.

- L'épreuve « Course à pied 10km » est ouverte uniquement au plus de 15 ans.
- L'inscription d'un mineur de 10 ans et plus est possible sur l'épreuve « Course à pied libre » dans le strict respect des préconisations de distance correspondant à l'âge du mineur participant telles que spécifiées dans la réglementation en vigueur pour les manifestations de running 2022 (article III-A-3-3.1). Voir tableau 1 ci-dessous pour ces précisions.
- L'inscription d'un mineur sur les épreuves de marche se fait sous l'entière responsabilité de son responsable légal qui décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Tableau 1 : distances maximales par tranche d'âge.

CATEGORIES	TRANCHES D'AGES	DISTANCES MAXIMALES
Masters, seniors, espoirs	20 ans et plus	Illimité
Juniors – U20	18-19 ans	25 km
Cadets _ U18	16-17 ans	15 km
Minimes _ U16	14-15 ans	5 km (nota 3)
Benjamins _ U14	12-13 ans	3 km
Poussins _ U12	10-11 ans	1,5 km éventuellement, privilégier des cross adaptés

Tableau 1 : distances maximales par tranche d'âge. Source : https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2022.pdf

Article 4 – Tarifs

Le montant de la participation pour un dossard est au tarif unique de 8€ + 1€ de frais de gestion.

L'inscription se fait par l'intermédiaire de Protiming, sur le site : www.protiming.fr

Article 5- Dossards

Les dossards sont à télécharger dans l'espace personnel du site de Protiming de la personne inscrite. Les dossards peuvent être partagés sur les réseaux sociaux, et imprimés pour être utilisés le jour de l'épreuve, attachés sur le vêtement du participant.

Article 6– Médailles / cadeaux

Des cadeaux pourront être offerts par l'association Dans les Pas du Hérisson et ses partenaires pour récompenser les gagnant.es des différentes épreuves proposées pendant la durée de l'opération. A l'issue de l'événement, chaque participant recevra par mail ou dans son espace personnel sur le site de Protiming un diplôme à télécharger et attestant de sa participation.

Article 7 – Défi par équipes

Pour participer au défi par équipes, il suffit de choisir votre équipe dans la liste des choix prévus dans l'onglet lors de votre inscription. Si votre équipe n'y figure pas, il vous faudra entrer le nom de votre équipe manuellement. Dans ce cas, attention de bien inscrire les mêmes caractères avec tous les membres de votre équipe pour que l'équipe soit prise en compte.

Article 8 – Sécurité

Le Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 étant un événement virtuel auquel les participants participent librement, individuellement et de façon autonome et non encadrée, il

incombe à chaque participant de s'assurer de sa sécurité et de celles de personnes qu'il a inscrites.

Article 9 - Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement en responsabilité civile en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant leur épreuve sportive.

Article 10 - Responsabilité

Les participants réalisent l'épreuve choisie sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé. Le participant s'engage à respecter la charte du coureur.

Article 11 - Droits d'image

J'autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'événement Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 ou publiées par mes soins via le module photos de la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 – Annulation / remboursement

Si le Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 devait être annulé pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué et aucune indemnité perçue.

Article 13 – Reconnaissance de l'engagement

Les participants au Challenge Dans les Pas du Hérisson 2025 attestent avoir pris connaissance de ce règlement et s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Nous vous souhaitons une très belle course ou de réaliser le défi que vous vous êtes fixé à cette occasion.